

Annexe 2

Demande d'autorisation d'une Manifestation Sportive Sous Chapiteaux, Tentes et Structures

Arrêté du 23 janvier 1985 modifié : « Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du Maire. Au préalable, il doit faire parvenir au Maire, un mois au moins avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre de sécurité, un descriptif des modalités d'implantation, le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieur, un descriptif des installations techniques.

Après chaque montage, et avant la première ouverture au public de l'établissement, une attestation de bon montage et de liaisonnement au sol doit être établie par la personne responsable du montage... »

CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation

Date de la manifestation

Nature de la manifestation

Public accueilli à l'intérieur de la structure : OUI NON

Dimension de la structure

N° d'identification de la structure

Date de validité du registre

Propriétaire de la structure

Résistance en fonction des contraintes météo (règle neige et vent)

Installations techniques particulières à l'intérieur de la structure :

• Sonorisation
• Éclairage
• Portiques
• Cuisson
• Scène
• Autres

Nombre de personnes concourant à l'organisation de la manifestation sous Chapiteau, Tente et Structure (bénévoles et service d'ordre privé - nombre et qualifications)

--

Effectif maximal du public attendu au plus fort de la manifestation au sein de chaque Chapiteau, Tente et Structure (suivant déclaration ou théorique)

--

DOCUMENTS A AJOUTER AU DOSSIER

Si mise en place de Chapiteaux, Tentes ou Structures

- Un plan de masse et un plan de côté des aménagements intérieurs prévus, précisant notamment les tracés de dégagement et voies d'accès de secours, le positionnement des moyens de secours et hydrants, de l'éclairage de sécurité, des issues de secours avec leur largeur, des locaux à risques et des organes de coupures des sources d'énergie
- Un descriptif des activités au sein de chaque Chapiteau, Tente et Structure et des aménagements prévus (matériaux utilisés)
- Un extrait du registre de sécurité
- Une notice descriptive de sécurité, précisant les mesures de sécurité existantes ou prévues pour la durée de la manifestation (alarme, éclairage de sécurité, extincteurs...)

Signature de l'Organisateur

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Service Réglementation Administrative

N° enregistrement du dossier : en date du :

Dûment complété et accompagné des pièces citées ci-dessus

Dimensions des structures : <50 m² >50 m²

Effectif accueilli : < 19 personnes entre 19 et 50 personnes > 50 personnes

Saisine Service Prévention et Direction de l'Urbanisme le :

Avis Service Prévention : du

Avis Direction de l'Urbanisme : du

Autorisation municipale n° du autorisant l'installation du chapiteau

Service Prévention Incendie Type(s) Catégorie